



N° 2026-76

ARRETE AOT

PORTANT INSTALLATION DE BORNES DE COLLECTE DES BIODECHETS

.....

Monsieur le Maire du Bouscat,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-3, L.2213-5 et L.2213-6

VU l'arrêté n°2026-30 du 24 mars 2026 portant délégation de signature pour les arrêtés réglementant la circulation et le stationnement sur la voie publique

VU le Règlement Général de Voirie de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT les objectifs de tri à la source des déchets et la réduction des volumes de bio déchets, il importe de créer des emplacements permettant d'accueillir des conteneurs spécifiques afin d'assurer l'ordre, la salubrité, la sécurité et la tranquillité publics

CONSIDERANT que cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°5-2026 du 14 janvier 2026

ARRÊTE

Article 1 : Au droit de chacune des adresses suivantes est installée sur trottoir ou place de stationnement une borne destinée à recueillir les déchets alimentaires + arceaux vélos + étriers de protection.

Quartier Barrière / Marceau:

21 Av. Pierre Brossolette, 33110 Le Bouscat
70-72 Rue Francis de Pressensé, 33110 Le Bouscat
137 Av. de la Libération Charles de Gaulle, 33110 Le Bouscat
Face au 57 Rue Max Coyne, 33110 Le Bouscat
40 Av. de Tivoli, 33110 Le Bouscat
Face au 38 rue Laharpe, 33110 Le Bouscat
Face au 36 rue Voltaire, 33110 Le Bouscat
64 avenue de Tivoli, 33110 Le Bouscat
34 rue Francis de Pressensé Le Bouscat

Quartier Centre-Ville / Les Ecus:

101 Rue Raymond Poincaré, 33110 Le Bouscat
Face au 195 Av. du Président Robert Schuman, 33110 Le Bouscat
22 Rue Roger Salengro, 33110 Le Bouscat

59 Rue Jules Ferry, 33110 Le Bouscat
19 rue Emile Zola (angle rue Bert) Le Bouscat
187 Av. de la Libération Charles de Gaulle, 33110 Le Bouscat
281 Av. de la Libération Charles de Gaulle, 33110 Le Bouscat
195 Av. de Tivoli, 33110 Le Bouscat
45 Av. Sadi Carnot, 33110 Le Bouscat
1-3 Av Victor Hugo, 33110 Le Bouscat
139 Av Victor Hugo, 33110 Le Bouscat
Face au 238 Bis Av Victor Hugo, 33110 Le Bouscat
21 rue Blanchard, 33110 Le Bouscat
12 Rue Henri Grossard, 33110 Le Bouscat
40 Rue Georges Lafont, 33110 Le Bouscat
72 Rue bonnaous, 33110 Le Bouscat
64 Rue des Ecus, 33110 Le Bouscat
344 Av de Tivoli, 33110 Le Bouscat
Pl. Yves Gourribon, 33110 Le Bouscat
Face au 48 rue Jacques Prévert, 33110 Le Bouscat
337 Av de la Libération Charles de Gaulle, 33110 Le Bouscat
4 Rue du Président Kennedy, 33110 Le Bouscat
24 av Léo Lagrange, 33110 Le Bouscat
8 Av du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33110 Le Bouscat
17-19 Av du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33110 Le Bouscat
Rue Simone Veil angle Esplanade Jean Valeix, 33110 Le Bouscat
20 rue Lansade, 33110 Le Bouscat
Place du Président F. Roosevelt, 33110 Le Bouscat
70 rue Georges Lafont, 33110 Le Bouscat
6 rue Jacques Prévert, 33110 Le Bouscat

Quartier Jean-Jaurès / Providence:

86 Rue Baudin, 33110 Le Bouscat
29 Rue Baudin, 33110 Le Bouscat
60 Av. Aristide Briand, 33110 Le Bouscat
1 Rue Rigal, 33110 Le Bouscat
26 rue Baudin Prolongée, 33110 Le Bouscat
3 rue Edouard Branly, 33110 Le Bouscat
8 rue Edouard Branly (angle rue Rigal), 33110 Le Bouscat
125 Av Aristide Briand, 33110 Le Bouscat
Rue de la Préceinte (face US Rugby), 33110 Le Bouscat

Quartier Lafon-Féline / Champs de Courses:

38 Rue de Caudéran, 33110 Le Bouscat
385 Av. d'Eysines, 33110 Le Bouscat
115 Rue Raymond Lavigne, 33110 Le Bouscat
Pl. Blaise Pascal, 33110 Le Bouscat
34 Rue du Maréchal Gallieni, 33110 Le Bouscat
3 Impasse de la Ferme, 33110 Le Bouscat.
28 rue des Frères Darget, 33110 Le Bouscat
13 Boulevard Lyautey, 33110 Le Bouscat
Face au 24 Av Georges Clemenceau, 33110 Le Bouscat.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures, contraires au présent arrêté, sont abrogées.

Article 3 : Le service spécialisé de Bordeaux Métropole sera chargé de mettre en place la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et à son bon entretien.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bouscat, Monsieur le Commissaire de Police du Bouscat, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Bouscat, le 02/06/26

**Pour le Maire,
Didier PAULY**



